

Violences domestiques: après Vaud et Genève, Neuchâtel forme ses pharmaciens

[I letemps.ch/suisse/neuchatel/violences-domestiques-apres-vaud-et-geneve-neuchatel-forme-ses-pharmaciens](https://www.letemps.ch/suisse/neuchatel/violences-domestiques-apres-vaud-et-geneve-neuchatel-forme-ses-pharmaciens)

La pharmacie peut jouer un rôle important dans la détection et l'aide aux victimes de violences domestiques. Neuchâtel est le troisième canton romand à proposer une formation au personnel des officines



Image d'illustration. — © Arnd Wiegmann/Reuters



Alexandre Steiner

En ce lundi matin à La Chaux-de-Fonds, les clients de la pharmacie Pillonel se pressent au comptoir tandis que ne cesse de retentir une sonnerie téléphonique. Dans l'arrière-salle, le canton de Neuchâtel présente une nouvelle formation en ligne destinée au personnel des 57 pharmacies du canton. Son but? Renforcer le dispositif cantonal de lutte contre les violences domestiques. Elaborée et lancée par le canton de Vaud il y a un an, elle a également été adoptée par Genève en octobre dernier.

Lire aussi: [Suivre les auteurs de violences familiales, pas seulement les victimes](#)

Accessibles sans rendez-vous ni justification, ouvertes 6j/7, les pharmacies suisses accueillent 300 000 personnes par jour. Et sont considérées comme des lieux pouvant permettre aux victimes de libérer leur parole face à des situations qui se jouent généralement dans le secret des ménages. La formation doit offrir des clés aux professionnels du secteur pour détecter et aiguiller les victimes vers les bonnes structures de prise en charge.

Briser le cercle de la violence

«En investissant dans ce projet, le canton reconnaît que cette thématique qui touche toutes les couches de la population nécessite une prise de responsabilité collective», insiste la conseillère d'Etat Florence Nater (PS) avant d'égrainer des chiffres: entre 2012 et 2022, dix des onze homicides survenus sur le territoire cantonal étaient liés aux violences domestiques. L'an dernier, 522 infractions ont été enregistrées et le service d'aide aux victimes a été consulté à 733 reprises. A cela s'ajoutent toutes les situations dont les autorités n'ont pas connaissance. «Notre stratégie doit contribuer à briser le silence et le cercle de la violence.»

Lire encore: [A La Chaux-de-Fonds, l'auteur d'une tentative de féminicide condamné à 12 ans de prison](#)

La nouvelle formation sera lancée le 25 novembre et les frais d'inscriptions – 80 francs – pris en charge par le canton jusqu'au 8 mars prochain. Soit entre la Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes et la Journée internationale des femmes. «Des dates symboliques», confirme Florence Boegli, co-cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité. Elle espère qu'au moins deux tiers des pharmacies participeront: «Nous serons aussi attentifs à la répartition géographique pour que la couverture soit optimale.»

«Nous trouverons le temps d'accomplir cette mission nécessaire»

Installée au fond de la salle, la propriétaire des lieux se réjouit de cette initiative. «Aujourd'hui, il est rare que ce sujet émerge spontanément, car les gens n'osent pas forcément en parler», constate Ana Albertetti. Après une prise de contact, les victimes pourront être entendues à l'abri des regards et des oreilles indiscrettes, dans un espace de conseil. La pharmacienne entend former l'ensemble de ses 19 collaboratrices et collaborateurs.

«Cela nous légitime. L'idéal serait d'afficher un label à l'entrée, et un signe distinctif sur les personnes certifiées afin d'instaurer un climat de confiance.» Sa pharmacie pourra-t-elle absorber cette charge supplémentaire? «Nous trouverons le temps pour faire ce travail nécessaire.» Ana Albertetti espère que cette prestation gratuite aidera aussi sa branche à faire reconnaître les soins de base qu'elle prodigue par la LaMal.

Lire également: [A Lausanne, quand les auteurs de violences domestiques prennent la parole en groupe](#)

Vaud lance un label

Le canton de Vaud, qui compte plus de 260 pharmacies et a formé 416 personnes en un an, a annoncé lundi la création d'un label octroyé aux officines disposant d'au moins deux collaborateurs certifiés, afin de faciliter leur identification par les victimes. Elles seront évaluées régulièrement pour garantir la qualité du service. «Le bilan est très positif», indique une porte-parole du Département de la santé et de l'action sociale.

Vaud ne peut toutefois pas chiffrer le nombre de demandes traitées depuis le lancement de cette initiative. «Entrer dans une telle démarche est souvent difficile, précise-t-elle. Cela ne se fait pas forcément de manière directe et l'approche peut être vague dans un premier temps.» Il appartient par ailleurs aux victimes qui se font conseiller d'entreprendre d'autres démarches au moment qu'elles jugent opportun. Raison pour laquelle cette prestation «ne fait l'objet d'aucun rapport et respecte une totale confidentialité des échanges.»